



**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU  
JEUDI 22 OCTOBRE 2015  
À 20h30**

**Membres présents** : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

**Membres excusés** : LUCIEN Martine

**Secrétaire de séance** : VENET Anne-Marie

**MODIFICATION DES COMPETENCES PETITE ENFANCE DE LA CCHL**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes exerce une compétence en matière de petite enfance dans plusieurs domaines précisés dans ses statuts.

Afin de permettre à une Société Publique Locale de prendre en charge des activités de garderie, la communauté de commune doit procéder à une modification du champ de ses compétences, notamment dans le domaine suivant : « la gestion des établissements d'accueil des jeunes enfants et du relais petite enfance ».

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix pour et une abstention, la modification des statuts et des compétences de la Communauté de Communes relatives à la petite enfance.

**RETRAIT DE 8 COMMUNES DE LA METROPOLE DE LYON DU SYDER**

La création de la métropole de Lyon entraîne, pour les communes concernées par l'intégration, un cumul de compétences entre le syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) et la nouvelle collectivité territoriale. Huit des communes en cause ont donc fait le choix de se retirer du SYDER. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**CHOIX DU PERIMETRE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE.**

Ce point est reporté.

**DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE LA MADONNE POUR LA MARCHE DU SOU DES ECOLES**

Le Sou des Ecoles de Meys sollicite la mise à disposition du terrain de la Madone à l'occasion de l'évènement de la marche des Meysanges pour servir de parking aux marcheurs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accéder à la requête.

**SOLDE DES DEPENSES DU COMITE DES FETES DE LA BATTEUSE**

Le Maire explique que le comité des fêtes de la batteuse a avancé des fonds pour la préparation du char du comice. Malgré la subvention du comité des 4 cantons, il reste un solde de 120.15€ à compléter. Le Maire propose que la commune prenne en charge ce reliquat, à l'identique des autres comices.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de compléter le financement à hauteur de 120.15€.

**DEMANDE D'ENGAGEMENT DES OPERATIONS DU CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE**

Le Maire propose d'engager la réalisation d'opérations stipulées au contrat pluriannuel. Il suggère d'engager les opérations de :

- Réhabilitation énergétique et accessibilité des bâtiments publics.
- Insonorisation de la salle polyvalente.
- Réhabilitation de l'ancienne école.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de demander les arrêtés correspondants au département du Rhône.

**BILAN DES SALLES**

Monsieur Patrice JOASSARD fait la lecture du bilan des salles pour l'année 2014-2015. Ce compte rendu laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 6808.11€ et un déficit total de 30.260€. Les déficits sont moins importants que l'année précédente. Le Maire propose d'abaisser les prix de location en faveur des associations pour l'année à venir. Pour ces dernières les tarifs

de la première location de la salle polyvalente seront de 100€ sans la cuisine et de 150€ avec la cuisine afin de compenser les coûts de nettoyage. Concernant la salle de la cantine et la salle de la gare, le prix de location sera de 2.5€ de l'heure et de 50 € à la journée pour chacune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle grille tarifaire.

## QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur Patrice JOASSARD explique que la municipalité a souhaité installer un 2<sup>ème</sup> défibrillateur sur la commune. Le lieu d'implantation envisagé est au cœur du village, vers la salle polyvalente. Le Conseil Municipal accepte l'achat et la pose d'un deuxième défibrillateur.

-Le Maire informe que la mairie a fait parvenir aux habitants seniors de Meys un questionnaire relatif à leur aspiration à se rapprocher du cœur du village. Le résultat de cette enquête sera étudié afin d'orienter le développement de logements dans l'éco-quartier.

-Le toit de la salle polyvalente sera pourvu de 24 panneaux photovoltaïques aux alentours de mars 2016 au titre de la convention d'occupation temporaire signée avec le SIMOLY. Cette production d'énergie renouvelable entre dans le cadre du TEPOS.

-Monsieur le Maire indique que la demande de subvention de 20.000€ pour équiper l'école publique en « école numérique » a été acceptée. La consultation sera lancée rapidement.

-Les restos du cœur nous informent que la campagne de distribution 2015/2016 se déroulera le 3 décembre 2015. Pour constituer un dossier de demande, prendre rendez-vous au relais de service public de Saint-Symphorien-Sur-Coise, 57 Rue des Tanneries. Tél : 04.78.19.05.14.

-La revole de la Batteuse aura lieu le 29 novembre 2015 à la salle polyvalente.

-Meysristème demande la mise à disposition de la salle polyvalente pour le téléthon qui aura lieu le vendredi 4 décembre 2015. Le Conseil Municipal accepte la gratuité de la salle à Meysristème. Le coût de nettoyage restera à leur charge.

-Les responsables départementaux du Téléthon ont obligé Meysristème à signer un contrat leur interdisant de dépenser, pour l'organisation de cette manifestation, plus de 10% de frais d'organisation par rapport au total des recettes de la soirée.

Monsieur le Maire, estimant que le

téléthon fait supporter le risque d'un déficit sur les jeunes de la commune, trouve cette démarche des organisateurs du téléthon abusive. Il se propose de consulter le contrat signé par les jeunes de Meysristème et de rencontrer les responsables du téléthon.



Philippe GARNIER  
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 novembre 2015 à 20h30.